

ROUBAIX, rue de la Concordie, 7, près la place du Tribunal. (Téléphone 051)

TOURCOING, rue Victor, 53. (Téléphone 1070)

Redaction: ROUBAIX-Tourcoing. Trole mala: 4 fr 50 - Un an 16 fr. Nord et Départements limitrophes: Trois mois: 5 francs - Un an 20 francs

LE QUINZE MILLE DE ROUBAIX-TOURCOING Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES: ANNONCES... 0 fr. 50 la ligne RECLAMES... 0 fr. 25 FAITS DIVERS... 0 fr. 75 LOCALES... 1 fr. Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal à Paris, dans nos bureaux 50, rue Talbot. TÉLÉPHONE A ROUBAIX: N° 051 A TOURCOING: N° 1070 A LILLE: N° 87

OPINIONS

LES QUINZE MILLE

Question l'indemnité, la question, la fameuse question l'indemnité, comme on dit, comme un passage de comédie, comme un acte de vaudeville, comme le printemps nouveau fait éclater les bourgeoises des arbres fleuris, la quittance du terme que M. Vaufleur présente à ses locataires avec un sourire sans grâce.

Et bien ! et vous, monsieur le parlementaire, est-ce que vous ne grevez pas aussi le budget de la nation ? Vous nous parlez de la rébellion des fonctionnaires, mais parlez-vous donc un peu de votre indemnité, de vos quinze mille francs ? Voilà une question qui intéresse aussi les paysans. Parions que vous n'oserez pas l'aborder. C'est pour un beau sujet d'article. Je vous l'offre gratis, et suis curieux de savoir si vous voudrez bien l'accepter.

Que la curiosité soit satisfait, noble inconnu qui signe « Un ami de Paléou » le billet que je viens de trouver dans mon courrier. J'accepte tout sujet d'article. Je l'accepte avec empressement. Et c'est à vous que je dédie, comme aux paysans qui nous soutiennent, la petite bisoire que je vais conter en réponse à la question, et qui m'avait, certain jour de l'été dernier, dans une bourgade des Pyrénées où j'étais en villégiature chez un ami.

Je venais d'expédier au bureau de poste mon courrier quotidien sur la place, à l'ombre de la balie, un groupe d'ouvriers devenaient bruyamment en attendant l'heure du travail. L'un d'eux m'apercevant — en fait vite dans un village quel est ce que fait l'étranger arrivé de la veille — jugea sans doute propice l'occasion d'une déclaration de principe. Et il se formula sur-le-champ par cette apostrophe : « Hé va donc, le Quinze Mille ! »

J'allai vers l'homme et lui posant la main sur l'épaule, je lui dis, à la façon de M. Bergère, les propos simples que voici : « Mon ami, au vous portiez le laquais au veston du bourgeois, je prendrais sans doute l'écritoire de vous mettre mon pied quelque part. Car votre verbe est provocant et votre dessin injurieux. Pour être déçu, je n'en suis pas moins homme, et par là sensible à l'offense. Ce n'est pas une raison, parce que je suis de la bourgeoisie, pour me refuser les égards élémentaires que vous m'accordez, comme à tout autre citoyen, si je vendais, par exemple, du biscuit ou de la fenille.

« Mais la blouse que vous portez, et qui est celle de mes aïeux, humbles laborieux de la Bascogne, dénote votre condition laborieuse et l'excuse votre injure parce que la responsabilité en incombe d'abord à un ordre social qui ne vous donne ni les loisirs ni le moyen de parfaire votre éducation. Ceci dit, allons au fait. Vous avez, en m'apitoyant, Quinze Mille, traduit dans ce langage les multiples appels d'une pensée critique. Précisons. Vous voulez dire que le Parlement a eu tort d'augmenter l'indemnité parlementaire ?

« Pour sûr !

« Vous estimez que la disproportion qui existe entre mon indemnité et votre salaire... On fait, que gagnez-vous par an ?

« De mille à douze cents francs.

« Bon ! C'est donc une somme près de quarante fois supérieure à votre gain que j'emarge au budget de l'Etat. Et vous vous dites que cette différence est quelque chose de scandaleux.

« Parfaitement.

« Bien. En fin de compte, vous êtes convainché que, grâce au supplément qui lui est octroyé, vous représentiez désormais peuvant mener joyeuse vie, à la fois sage, à l'aise, à l'abri des soucis, s'ils sont sages, sans dépendre du pauvre peuple qui paie les frais de leurs plaisirs et de leur faste.

« C'est la vérité !

« A merveille. Et bien, mon ami, une proposition ! Vous avez, vos camarades et vous, un peu de loisir avant le reprise du travail. Le soleil est chaud, et voici près de nous, de l'ombre fraîche sur le gazon de ce petit parc. Asseyons-nous. Je vais essayer de faire justice, devant vous, de la légende des Quinze-Mille et vous montrer exactement en quel point de vue matériel la situation de vos représentants. Si je n'arrive pas à vous convaincre que leur salaire n'a rien d'exorbitant, qu'il est au contraire des plus modestes, je paiera les bocks que nous allons boire. Et vous êtes fumeur, n'est-ce pas ? C'est vous que j'offre, à la tournée. Mais ma devise, m'ayant offensé, la réparation du combat singulier Mon armée est la cigarette. Ces messieurs seront les témoins. Ça va-t-il ?

Tout étonné de rire à cette proposition inattendue. Et mon officier, derrière, ayant répondu : « Ça va, le principe de la sorte le cours de mes propos :

calcul des dépenses obligatoires qu'exerce l'exercice même du mandat législatif, la déduction de l'im pôt locatif que la fonction préleve sur notre indemnité ?

« Ma loi non, dit l'homme, après une courte hésitation.

« Eh bien, faisons ce calcul ensemble. Un crayon et du papier. Nous allons dresser le budget d'un parlementaire moyen, j'en prends celui qui n'a pour toute ressource que son indemnité. Car tout est relatif, et tel député qui possède de propres des terres ou des revenus peut augmenter à son gré certains des chapitres que nous allons examiner. Il peut même dépenser toute son indemnité dans les charges de la fonction. Prenons donc le cas normal du Quinze-Mille sans fortune — et est la majorité — et voyons quelles sont les servitudes onéreuses de son mandat.

« D'abord le chapitre des dépenses que nous étiquerons sous le titre général : démarches. Il y a plusieurs articles :

« Prime, la correspondance. C'est le gros morceau. Un moyen de 5 francs par jour, mon camarade. Le litre à deux sous n'a pas diminué la dépense, car il a tout augmenté les courriers plus abondamment. Inscrivez donc, 1.800 francs. Ajoutez-y les télégrammes, depuis la moindre dépêche de dix sous jusqu'à celles de quatre, cinq et six francs, plus fréquemment qu'on ne croit. Mettons pour l'année, 250 francs, en moyenne, de plus ou moins. Ça, pour la correspondance, 2.000 francs. Cette correspondance accumulée, il faut la laisser pour y répondre ; le député doit même en faire lire une partie, sous peine de peser toute sa journée à écrire des lettres ; et alors, on trouverait le temps d'assister aux séances et de travailler à l'examen de ses propositions de loi ou des rapports déposés dans les commissions ? Donc, nécessité d'un secrétaire. Certains parlementaires en ont plusieurs. Soyons plus modestes. Là-dessus, comptons qu'un secrétaire à 100 francs par mois, inscriviez 1.200 francs. Nous sommes à 3.200.

« Maintenant, les démarches, les fameuses démarches dans les ministères, il faut y rendre. Paris est grand. On va à pied, quand on a le temps. En omnibus ou en voiture, quand on est pressé. Et l'on est toujours pressé. Mettons pour omnibus et voiture une moyenne de 2 à 3 francs par jour soit avec la déduction des vacances, un chiffre rond de 500 francs par an. Les chères démarches dans les ministères, il faut y rendre. Paris est grand. On va à pied, quand on a le temps. En omnibus ou en voiture, quand on est pressé. Et l'on est toujours pressé. Mettons pour omnibus et voiture une moyenne de 2 à 3 francs par jour soit avec la déduction des vacances, un chiffre rond de 500 francs par an. Les chères démarches dans les ministères, il faut y rendre. Paris est grand. On va à pied, quand on a le temps. En omnibus ou en voiture, quand on est pressé. Et l'on est toujours pressé. Mettons pour omnibus et voiture une moyenne de 2 à 3 francs par jour soit avec la déduction des vacances, un chiffre rond de 500 francs par an.

« Passons à un second chapitre que nous intitulerons, si vous le voulez, « habiletés ». Ici, c'est ad libitum, et il y a d'autre limite à la dépense que les ressources de chacun. Pour certains, c'est un moyen de corruption. Pour d'autres, l'indemnité n'est qu'un passe-ligot. Mais je ne prends que les libéralités obligatoires, le minimum inévitable. Par exemple, l'obligation de faire partie d'une multitude de sociétés agricoles, sportives, orphéoniques, de liges d'encouragement à ceci ou à cela, d'associations amicales, etc. Le répertoire est indéfinissable. Je ne compte qu'une dépense de 200 francs. Ça chiffre ferait rire beaucoup de mes collègues. Inscrivez 200.

« Les collections de membre d'honneur ou honoraire ne sont pas tout il y a aussi, si les demandes de médailles de concours, de distribution de prix, d'objets d'art des tombes de charité, etc. Au total, 150 francs par an.

« Ajoutez encore les secours aux malheureux, et le terrible impôt des fleurs. Depuis la véritable mière qui vient frapper en pleurs à votre porte jusqu'à la mendicité professionnelle qui vous exploite sans scrupule...

« Mais pourquoi vous laissez-vous exploiter ?

« Comment savoir à l'homme qui vous dit qu'il a fait et qui se présente à la rue ou à la gare, qu'il est un honnête homme ? Faudrait-il le perdre un jour à faire une enquête ? Et de peur d'être trompé, le lui risquer de ne pas secourir une infortunée véritable ? Donc, on donne, et selon les cas, depuis le pièce de quarante sous jusqu'à tout le parfon même jusqu'au billet bleu. Ça chiffre, au bout de l'année, inscriviez 800 francs. C'est une moyenne de 2 francs par jour. Un minimum !

« Mais voici d'autres obligations parlementaires, les cotisations, à la Chambre même, aux groupes politiques, économiques, viticoles, etc., et la retenue des cotités. Ça, 250 francs.

« Ajoutez pour les abonnements aux journaux, revues économiques et publications dont la documentation est la plus indispensable : 120 francs.

« Et maintenant, les frais d'aloche.

« Les frais d'élection ?

franca, soit un amortissement de 1.000 francs par an, inscriviez 1.000.

« Ajoutez encore les 600 francs par an retenus pour le cas de secours du Parlement, uniquement alimentés par vos versements, ne l'oubliez pas ; ajoutez 180 francs pour le cas de circulation de la fameuse buvette ; ajoutez enfin 300 francs à l'usage pour les dépenses de tout le personnel des modestes fonctionnaires de la Chambre ou d'ailleurs et de employés ou serviteurs divers, dont il est juste de reconnaître les services.

« Et maintenant faites le total, mon camarade.

« Cinq mille cinq cents francs, déclarai-je au bout d'un instant mon interlocuteur. Et il ajouta, se grattant la tête : « Ça n'est tout de même quelque chose... »

« C'est la moitié de l'indemnité tout simplement. Il reste donc au député 7.500 francs. Si vous en retirez encore 1.800 francs environ pour le loyer à Paris et 250 francs environ pour le chauffage et l'éclairage, il vous reste à peu près 5.500 francs qui vous représentent pour vivre dans le capitale, ou le vie est sûr, pour entretenir sa famille et souvent pour payer encore le loyer qu'il a dans sa circonscription.

« Cinq mille cinq cents francs ! Telle est la portion des fameux 15.000 francs laissés par leur mandat à des hommes qui, le plus souvent, ont abandonné en province un gagne-pain, une industrie, une situation libérale de laquelle ils vivaient justement et qu'ils ne retrouveront plus, la plupart du temps, lorsque, après plusieurs années de législature, le suffrage universel leur aura donné congé. Trouvez-vous encore la prébende excessive si vous n'y êtes convaincu ?

« J'ai perdu les bocks, déclare mon interlocuteur avec une voix franchement. Mais, une dernière question. Pourquoi les parlementaires ne nous disent-ils pas certains de la vérité, comme vous venez de le faire ?

« Pourquoi, moi-même ? Oh ! c'est très simple. Parce que le parlementaire est un animal singulier qui croit conformer à sa dignité de mêler certaines pudeurs imbeciles à certaines frayeurs saugrenues. Tel député qui, très brèvement, tra au début de toutes ses attaques contre le système public et même sa vie privée, jugera incompatible avec son amour propre de s'expliquer franchement sur l'existence précaire que lui fait sa fonction. Scrupule absurde ! Pourquoi, comme disait un jour Lammé, à la tribune, rougir d'être pauvre dans une société où tant d'autres devraient avoir honte d'être riches ? Pourquoi ne pas dire à la démocratie que pour avoir des représentants dignes d'elle et capables de lui sacrifier tout leur temps, elle doit assurer leur indépendance et leur dignité ? Pour quoi ne pas montrer au peuple, aux ouvriers, aux paysans, que l'indigne campagne réactionnaire contre les Quinze Mille aboutit à créer un privilège en faveur des classes riches, qui seules pourront détenir des mandats électifs ? Pourquoi, qui pour quoi ? La démocratie n'oublie pas que les paysans comprendront admirablement ces vérités, comme vous venez de les comprendre vous-mêmes. Mais voilà l'on n'ose pas les dire. On préfère se laisser injurier, soupçonner, accuser de cupidité, et faire ainsi par le plus inexcusable des défillements le feu de la réaction dont les représentants d'ailleurs tout en affectant de protester contre les Quinze-Mille, ne négligent pas de les encenser comme de vulgaires membres de la gnoch. Libre à certains de mes collègues de se laisser insulter, par leur faute, à cette entreprise réactionnaire. Pour me parler, je m'y refuse énergiquement et tout moment ma sera bon pour dire partout et tout net mon sentiment là-dessus.

« Ainsi parlai-je l'an dernier à un brave ouvrier des Pyrénées. Et je remercie « l'ami de Paléou » de m'avoir fourni l'occasion de conter cette petite histoire.

ALBERT SARRAUT.

La Politique

J'ai rencontré un révolutionnaire mécontent, qui m'a parlé du 1<sup>er</sup> mai.

« Ah ! quelle belle journée ! s'est-il écrié avec exultation. Pas de violences, pas de coups, aucune arrestation, à peine un semblant de bagarre sur les boulevards, par tout faiblesse, à cette époque de grand échauffement, on se fouffe le doigt dans l'œil !

« D'ailleurs, continua-t-il, cette histoire de chômage du 1<sup>er</sup> mai, c'est une mauvaise plaisanterie, imaginée par les politiciens socialistes, qui savent comment on se moque du peuple avec des mots. Du moment qu'il ne s'agit pas de renverser l'ordre social bourgeois, ça ne sert à rien du tout, excepté d'émuser les saifs.

« On se promène, en se remuant, en dépit des phrases, on vole un ordre du jour, on se va dans les mains dans ses poches, en supposant qu'on vient de faire quelques choses énormes. Laissez-moi dire !

et nous finirons par les retrouver tous fonctionnaires !

« Le dessus, mon homme s'éloigna, en haussant les épaules, avec quelques paroles de mépris à l'adresse des bourgeois qui vivent du prolétariat et l'exploitent cyniquement.

« Je ne puis pas émettre les appréciations, mais je résumerai seulement sa constatation de l'absence de chef du syndicalisme révolutionnaire.

« On l'a journée du 1<sup>er</sup> mai à été calmé, comme j'aurais pu le croire. Mais c'est parce que les meneurs étaient en prison. Ce qui prouve que le monde du travail, même quand il professe les idées les plus avancées, résiste à l'émotion et pacifique la plupart du temps, s'il n'a été pas excité par des agitateurs de profession, dont le rôle est trop souvent suspect.

Henry JAOUT.

ECHOS

Une vache qui s'est tuée à Paris.

Les suffragettes Vankeke.

Un caractère sur une volonté d'une éducation parfaite.

Les Elections de Dimanche.

Election Législative.

L'Election Sénatoriale du Cher.

CONSEILS GÉNÉRAUX.

La santé de M. Clémenceau.

LE MAUVAIS TEMPS.

Le froid dans l'Allier.

LA CRISE TURQUE

L'avènement de Mehmed V

Constantinople, 3 mai.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.

Le conseil municipal a décidé de remettre aux députés des députés les propositions de loi relatives à la députation qui ont été déposées au Parlement le 24 avril.